

Très haut débit par radio 4G



Un abonnement Radio 4G Fixe pour accéder au Très Haut-Débit

En 2022, votre logement ou votre local professionnel est directement raccordé au très haut-débit par fibre optique (10 Gb/s).
Si votre logement n'est pas raccordé au très haut-débit par fibre optique, vous pouvez bénéficier d'un abonnement hertzienne, dite Radio 4G fixe, vous êtes éligible, votre débit à 30 Mb/s.

Le service implique la couverture du territoire concerné.
Installations sur des points hauts : église, château, etc.
Comme les réseaux mobiles et la télévision utilisent les mêmes bandes de fréquences dédiées à cet usage.
Visitez l'**installation d'une antenne de réception** pour connaître les conditions d'habitations et de box-internet compatibles pour

● QUELLES SONT LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES ?

- 1 Contactez l'un des fournisseurs d'accès suivants pour vérifier votre éligibilité :
 - **Alsatis** 09 70 247 247 (appel non surtaxé)
 - **Nordnet** 3420 (appel non surtaxé) ou sur Nordnet.fr
 - **Ozone** 09 73 01 1000 (appel non surtaxé) ou sur Ozone.fr
- 2 Souscrivez un contrat
- 3 Un technicien, agréé par Haute-Garonne Numérique, se rendra à votre domicile pour réaliser l'installation (pose de l'antenne, câblage, raccordement, ...)
- 4 Votre ligne est activée

● QUEL EST LE COÛT ?

L'abonnement auprès du fournisseur d'accès Internet est compris dans le forfait. Les forfaits proposés sont d'environ 30 € par mois par opérateur pour un accès Internet illimité. Vous pouvez inclure dans votre forfait de forfait de base des services comme la téléphonie, la vidéo à la demande, etc.

Les frais d'installation et de maintenance sont entièrement à la charge de Haute-Garonne Numérique.
Vous n'avez donc rien à payer lors de l'installation.

